



# Village de Pointe-Fortune

694, rue Tisseur, Pointe-Fortune (Québec) J0P 1N0  
Tél.: 450-451-5178 • Téléc.: 450-451-4649 • Courriel: mpf@qc.aira.com

[www.pointefortune.ca](http://www.pointefortune.ca)

**Volume 22 Numéro 2 Novembre 2017**

## **DISCOURS DU MAIRE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE**

Conformément à l'article 955 du Code municipal du Québec et à l'article 11 de la Loi sur le traitement des élus municipaux, il me fait plaisir de vous présenter le rapport sur la situation financière pour le Village de Pointe-Fortune.

### **États financiers 2016**

Durant l'année 2016, nous avons effectué pour 512,444.00\$ de travaux d'investissement dont 493,765.00\$ ont été principalement financés par les transferts reçus dans le cadre du « Programme pour le transfert de la taxe d'accise sur l'essence » et le « Programme d'aide financière à l'amélioration du réseau routier ». Le montant résiduel de 18,679.00\$, non couvert par les subventions, a dû être imputé au budget de fonctionnement.

Les recettes de fonctionnement, ont été de 590,044.00\$, tandis que les dépenses de fonctionnement s'élevaient à 553,049.00\$ avant amortissement. Ainsi, après traité tout l'ensemble fiscal, l'exercice financier 2016 se termine avec un surplus de 41,173.00\$.

Pour l'année 2017, si la tendance se maintient nous prévoyons terminer l'année avec un surplus budgétaire.

### **Rapport des vérificateurs**

La vérification des livres du Village de Pointe-Fortune a été effectuée par la firme Poirier et Associés Inc. De l'avis des vérificateurs, les états financiers reflètent la situation financière de notre municipalité pour l'exercice terminé au 31 décembre 2016, et ce conformément aux principes comptables généralement reconnus au Canada.

### **Rémunération des élus 2017**

Le maire reçoit de la municipalité une rémunération annuelle de 4,721.00\$ et une allocation de dépenses annuelle de 2,360.00\$. Chaque conseillère/conseiller reçoit une rémunération annuelle de 1,573.00\$ et une allocation de dépenses annuelle de 787.00\$. Le maire reçoit également de la M.R.C. une rémunération de 232.00\$ pour chaque réunion du conseil de la M.R.C. à laquelle il assiste, ainsi qu'une rémunération additionnelle de 166.00\$ pour chaque présence aux réunions des comités dont il est membre.

### **Contrats de plus de 25,000\$**

La liste 2016 des contrats comportant une dépense de plus de 25,000\$, ainsi que la liste des contrats de 2,000\$ et plus avec un même contractant, dont le total excède 25,000\$, est déposée avec le présent rapport.

## **Sommaire des réalisations 2017**

Les principaux dossiers/travaux suivants ont été réalisés :

- Au printemps, il y a eu une collecte additionnelle de déchets.
- Le Conseil a obtenu de madame la députée Lucie Charlebois une subvention de 12,676\$ avec laquelle les travaux d'asphaltage d'une partie de la rue Tisseur (Vallée Mature phase I) seront exécutés avant la fin de 2017.
- Dans le cadre du programme de la taxe fédérale d'accise sur l'essence, la municipalité aura réalisé en 2017, les travaux d'asphaltage d'une partie de la rue Macdonald (phase II) et le resurfaçage d'une partie des rues Macdonald (phase I), Bois de Boulogne et Tisseur. De plus, la mise en conformité du Pavillon Pointe-Fortune et du stationnement sera terminée avant la fin de l'année.
- Jusqu'à maintenant en 2017, 77 permis ont été émis, dont 4 permis pour nouvelles constructions.

Encore une fois cette année avait lieu la fête communautaire annuelle, soit la « Fête des Citoyens », le 16 septembre dernier, au Parc Olivier-Guimond. Nous avons constaté une grande participation et avons reçu beaucoup de commentaires positifs sur l'organisation de la fête. Félicitation à la présidente du comité des loisirs Madame Stéphanie Séguin ainsi qu'au comité pour les activités qui ont eu lieu et à venir (patinage libre, dîner des bénévoles des inondations, fête des citoyens, fête d'Halloween et la fête de Noël). Je profite de l'occasion pour remercier tous les bénévoles.

## **Crues printanières 2017**

Au printemps 2017, plusieurs citoyens ont été victimes des crues printanières exceptionnelles. La municipalité a dû mettre en place des mesures d'urgences pour supportés ces citoyens. Les coûts reliés à ces mesures s'élèvent jusqu'à maintenant à 37,271\$ sur ce montant le gouvernement devrait nous remettre une aide financière de 29,246\$, donc la municipalité devra assumer le montant résiduel de 8,025\$.

## **Orientations 2018**

L'implantation à l'automne 2016 d'un nouveau centre-de-tri (Écocentre) à Rigaud, un autre pas dans la volonté de la MRC de Vaudreuil-Soulanges visant à diminuer les émissions de gaz à effets de serre produits par la décomposition des résidus organiques présents dans les centres d'enfouissement. Une croissance constante dans l'utilisation de l'Écocentre de Rigaud a été constatée pour les citoyens de notre municipalité. L'objectif est de recycler nos matières recyclables, nos matières organiques et avant de jeter vos résidus pour la collecte des déchets domestiques, pensez au centre de tri (Écocentre). Dans la continuité des efforts de réductions des résidus organiques, la municipalité compte implanter la collecte des résidus organiques au courant de l'année 2018. Finalement, la municipalité compte rendre accessible officiellement le Pavillon Pointe-Fortune. Nous sommes en réflexion et toutes suggestions, propositions d'activités sont les bienvenues pour l'utilisation optimale de ce bel édifice.

Soyez assuré(e)s que nous continuerons, en 2018, à travailler à l'amélioration de notre qualité de vie dans le meilleur intérêt de tous les citoyens. Rendre la vie dans notre village de plus en plus enrichissante, c'est l'objectif du Conseil municipal.

Au nom des membres du Conseil et en mon nom personnel à chacun d'entre vous, nos meilleures salutations.

François Bélanger, maire

Déposé le 6 novembre 2017.

## **COLLECTE SÉLECTIVE (RECYCLAGE)**

La collecte sélective (recyclage) a lieu à tous les **lundis**.  
Voir recyclage à domicile : <http://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca>  
Voir calendrier sur notre site internet, [www.pointefortune.ca](http://www.pointefortune.ca)



## **COLLECTE DES DÉCHETS**

Du mois d'octobre au mois d'avril la collecte des déchets a lieu à toutes les deux semaines les mardis. Voir calendrier sur notre site internet, [www.pointefortune.ca](http://www.pointefortune.ca)

### **Les bacs doivent être déposés de la façon suivante:**

- déposé(s) après 19h00, la veille de la journée prévue pour la collecte;
- enlevés du bord de la rue au cours du jour même de la collecte;
- à une distance maximum de deux (2) mètres de la rue ou, le cas échéant, le plus près possible du trottoir, sans nuire à la circulation et aux piétons, à une distance de 60cm entre chaque bac.

## **COLLECTE DES DÉCHETS VOLUMINEUX**

Ramassés une (1) fois par mois, soit le 1<sup>er</sup> vendredi du mois. Exemple : meubles, électroménagers, matelas, jouets de grande taille, baignoires, chaises de jardin, réservoirs d'eau chaude, et autres objets de grande dimension.

**Ne sont pas considérés comme des déchets volumineux :** les déchets domestiques, tout ce qui est dans un sac, boîte ou contenant à ordures, matériaux de construction, branches, gazon, feuilles mortes, etc.

## **ECOCENTRE À RIGAUD**

L'Écocentre une solution simple, efficace et sécuritaire pour le dépôt des matières résiduelles (tous ce qui ne fait pas parti des collectes de déchets, sélectives et organiques). [www.mrcvs.ca/écocentre](http://www.mrcvs.ca/écocentre) ou 450-455-5434. Tous ensemble, nos efforts serviront à améliorer notre environnement.

Localisation : 32, rue de la Coopérative, Rigaud

Du lundi, jeudi et vendredi 13h à 20h, mardi et mercredi FERMÉ, samedi et dimanche 9h à 16h.

## **EN CAS DE SITUATION D'URGENCE, OU SINITRE MAJEUR, ÊTES-VOUS PRÊT ?**

72 heures, voilà la période pour laquelle vous devez demeurer autonomes. Au cours de cette période, les autorités organisent la prestation des secours et des services nécessaires. Seriez-vous aptes, avec votre famille, de demeurer chez vous, pendant 3 jours, sans service public ou quelconque assistance de votre municipalité ou des Gouvernements?

Tout bon plan comporte 4 volets, connaissance des risques, articles essentiels, liste coordonnées d'urgence et informations concernant votre assureur. (plus d'informations voir [www.pointefortune.ca](http://www.pointefortune.ca))

## **TRANSPORT ADAPTÉ**

Transport Soleil Inc. offre un transport adapté à toute personne répondant aux critères d'admissibilité. Un formulaire doit être complété par votre médecin de famille. Pour de plus amples informations, veuillez communiquer avec Transport Soleil Inc. (450) 424-0744 ou [www.transportsoleil.qc.ca](http://www.transportsoleil.qc.ca)

## **SUBVENTIONS LOISIRS pour les jeunes âgés de moins de 18 ans**

Sur présentation d'un reçu officiel, la municipalité remettra aux parents un montant maximal de 50,00\$ dollars par enfant par année, en guise de subvention pour une participation à des activités sportives ou culturelles.

## **COMITÉ DES LOISIRS (Besoin de bénévoles)**

Noël est la fête de la famille. Pour souligner cette période magnifique, les Loisirs de Pointe-Fortune vous invitent cordialement au grand dépouillement d'Arbre de Noël, dimanche le 3 décembre 2017.

**Tous les enfants résidents de Pointe-Fortune âgés de 0-10 ans (inclusivement)** recevront un cadeau du Père Noël. Veuillez noter que les enfants doivent être inscrits. Tous ceux qui n'ont pas inscrit leurs enfants doivent contacter Mme Stéphanie Séguin 514-952-0652.

## **COMITÉ ÂGE D'OR**

Je désire souhaiter bienvenue aux membres de l'âge d'or de Pointe-Fortune. Les jeudis soir à 19h, si des gens désirent se joindre à nous dans la joie de vivre pour des parties amicales de dards, de cartes et il y a aussi pour les plus solitaires des casse-têtes, vous êtes les bienvenus.

Pour plus de détails contactez MmeThérèse Coupal au 514-758-3122, votre présidente, merci.

## **GAGNANTS DU CONCOURS «FLEURISSONS NOTRE VILLAGE »**

1<sup>e</sup> PRIX 150\$ à M. Claude Asselin, 2<sup>e</sup> PRIX 125\$ à Mme France Côté, 3<sup>e</sup> PRIX 100\$ à M. Louis-Philippe Lacelle., 4<sup>e</sup> PRIX 75\$ à M. Sylvain Brabant, 5<sup>e</sup> PRIX 50\$ à M. Richard Théberge.

## **COURS OFFERTS À POINTE-FORTUNE**

Cours offerts au Centre Communautaire situé au 694 rue Tisseur à Pointe-Fortune :

- Zumba, les lundis à 19h, pour plus d'information : Mme Andrée Fournier 514-318-6901
- Cours de yoga, pour plus d'information : Mme Guylaine Charlebois 450-451-4581
- 

## **GUIGNOLÉE 2017**

C'est le 25 novembre prochain qu'aura lieu la collecte des denrées non périssables, sur le territoire de Pointe-Fortune, entre 9 et 12h.



# Dépouillement d'arbre de Noël De Pointe Fortune



## **DIMANCHE, 3 Décembre 2017**

Nous vous invitons à la salle communautaire (694 rue Tisseur) où aura lieu le dépouillement d'arbre de Noël.

### **NOUVELLE PROGRAMATION :**

- 9 :30 Ouverture des portes de la salle
- 9 :30 Maquillage et musique
- 10 :00 Nous vous servirons notre traditionnel buffet, cette année il sera servi comme petit déjeuner (style brunch)
- 10 :30 Spectacle de magie (durée 60 min)
- 11 :30 Appel du Père Noël, les enfants qui sont inscrits pour le dépouillement recevront leur cadeau de la part du Père Noël

### **IMPORTANT, IMPORTANT, IMPORTANT**

*Les enfants qui ne sont pas inscrits pour cette fête veuillez  
communiquer avec nous avant le 11 novembre 2017*

Joyeux Noël et Bonne et Bonne Année 2018  
Votre comité des Loisirs de Pointe-Fortune  
[lesloisirsdepointefortune@hotmail.com](mailto:lesloisirsdepointefortune@hotmail.com)

\*\*\*\*\*

## **COLLECTE DE FEUILLES MORTES**

La deuxième collecte de feuilles mortes aura lieu vendredi le 24 novembre prochain.



**SACS DE PAPIER OBLIGATOIRES**, aucune limite de sacs en papier à mettre en bordure de la rue. Vous pouvez vous procurer les sacs dans les épiceries et quincailleries.

## OUVERTURE DU BUREAU MUNICIPAL

Les heures d'ouverture du bureau municipal sont: du **lundi au jeudi** de 9 à 12 heures et de 13 à 16 heures. En dehors de ces heures, vous pouvez laisser un message sur la boîte vocale. Veillez noter que le bureau municipal sera fermé du 22 décembre au 3 janvier 2018 inclusivement.

## RÉUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

En 2018, les réunions du Conseil se tiendront le premier lundi de chaque mois, à la salle du Conseil du centre communautaire à **19h30** à l'exception des réunions de janvier, juillet et septembre qui se tiendront un mardi :

Calendrier des réunions :

- |                          |                          |                            |
|--------------------------|--------------------------|----------------------------|
| - <b>mardi 2 janvier</b> | - lundi 7 mai            | - <b>mardi 4 septembre</b> |
| - lundi 5 février        | - lundi 4 juin           | - lundi 1er octobre        |
| - lundi 5 mars           | - <b>mardi 3 juillet</b> | - lundi 5 novembre         |
| - lundi 2 avril          | - lundi 6 août           | - lundi 3 décembre         |

## PERSONNEL ET ÉLUS MUNICIPAUX

### **Personnel**

Directeur général et secrétaire-trésorier  
Inspectrice et urbanisme  
Adjointe à la direction/comptabilité

Jean-Charles Filion, poste 2  
Andréa Chouinard, poste 4  
Louise Arcand, poste 3



### **Élus**

Maire : François Bélanger

Siège 1 : Claude Trudel

Siège 2 : Marie-France Daoust

Siège 3 : Christiane Berniquez

Siège 4 : Guylaine Charlebois

Siège 5 : Gilles Deschamps

Siège 6 : Kenneth Flack

## SITE WEB DE LA MUNICIPALITÉ DE POINTE-FORTUNE

Vous pouvez consulter notre site web au [www.pointefortune.ca](http://www.pointefortune.ca) pour plus d'information. Vous pouvez vous y procurer les formulaires pour tous les permis, voir les ordres du jour des réunions, les procès-verbaux, le plan d'urbanisme et certains règlements.

## ORGANISME SANS BUT LUCRATIF DE LA RÉGION

Hébergement La Passerelle

Centre d'archives de V-S

Recypro

(récupération et recyclage de matériel informatique et électronique)

Carrefour jeunesse-emploi (16 à 35 ans)

Maison de la Famille Vaudreuil-Soulanges

Prime-vert (aide financière pour agriculteurs)

Magie des mots (Jeunes de 4 et 5 années)

450-424-6077

450-424-5627

450-562-7740

450-455-3185

450-424-9029

450-427-2000

877-606-1331

## RÈGLEMENTS MUNICIPAUX ET PROVINCIAUX

# Saviez-vous que ...

### ...UN PERMIS OU CERTIFICAT EST REQUIS POUR :

N'importe quel projet de construction ou de rénovation, les installations septiques et les puits, les travaux de déblai/remblai, la coupe d'arbres, l'installation d'une clôture, d'un muret, d'une haie, d'une piscine ou encore d'un ponceau, ...

Pour des informations supplémentaires, visitez la section *Règlements et Permis* sur le site web de la municipalité au [www.pointefortune.ca](http://www.pointefortune.ca), passez nous voir au bureau municipal ou appelez-nous au 450-451-5178, poste 4.  
L'inspecteur est présent le mardi entre octobre et mars et les lundis et mardis le reste de l'année.

### ...LES ABRIS TEMPORAIRES SONT PERMIS ENTRE LE 15 OCTOBRE ET LE 15 AVRIL.

### ...LES CHIENS ET CHATS :

Ne peuvent être laissés en liberté, hors des limites du bâtiment, du logement ou du terrain de leur gardien.

Aussi :

- Un chien doit être tenu en laisse et être accompagné d'une personne raisonnable qui en a le contrôle lorsqu'il quitte ces limites.
- Tout animal qui nuit au bien-être et au repos des résidants, soit par un chant intermittent, un aboiement, un hurlement ou un cri strident constitue une nuisance.
- Tous les propriétaires de chiens et de chats doivent ramasser les excréments
- La licence pour les chiens est renouvelable à chaque année, coût de 15\$ dollars. Maximum permis : 2 chiens par adresse

### ...UNE NUISANCE, C'EST :

Tout ce qui dérange le voisinage : dommage, empiètement, bruit excessif, odeurs, fumée, déchets, débris, chiens en liberté, jappement de chien, excréments d'animaux,...

L'utilisation d'appareils sonores, de systèmes de sons, de tondeuses ou tout autre appareil à moteur ou engins de construction est prohibée entre 22 et 7h.

Aussi, il est interdit, sous peine d'amende, de laisser, de déposer ou de jeter sur un terrain ou dans un cours d'eau des débris et rebuts. La collecte de déchets volumineux se fait **chaque premier vendredi du mois** et le nouvel écocentre de Rigaud peut vous être utile.

### ...LES PUIITS NÉCESSITENT DE S'EN SOUCIER

Les puits existants devraient être testés deux ou trois fois par an. Pour plus d'information visitez le site Santé Canada <http://www.hc-sc.gc.ca/ewh-semt/pubs/water-eau/well-puits-fra.php>.

### ...SUR LES TERRAINS OCCUPÉS PAR UNE HABITATION SONT PERMIS :

- Un maximum deux équipements/véhicules récréatifs (bateaux de plaisance, roulotte de plaisance, tente-roulotte ou maison motorisée) dans les cours latérale et arrière.
- Mais n'est pas permis le stationnement de véhicules lourds, de camions citernes, d'autobus de plus de 15 passagers ou de machinerie lourde (à l'intérieur des zones résidentielles).

### **...LE STATIONNEMENT L'HIVER EST RÉGLEMENTÉ.**

Nul ne peut stationner ou immobiliser son véhicule routier sur la voie publique entre 0h et 7h du 15 novembre au 1 avril inclusivement et ce, sur tout le territoire de la municipalité (RMH 330, article 7).

### **...VIDANGE DES FOSSES SEPTIQUES.**

Nous désirons vous rappeler que votre fosse septique doit être vidangée une fois tous les deux (2) ans, pour les résidences permanentes et à tous les quatre (4) ans pour les résidences saisonnières. Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées Q2,r22.

### **...LE BRÛLAGE N'EST PAS PERMIS SANS PERMIS.**

Avant d'effectuer des activités de brûlage, il faut aviser le Service de sécurité d'incendie de Rigaud (450 451-0869).

### **... ABRIS D'AUTO TEMPORAIRES.**

Les abris d'auto temporaires sont réglementaire dans la cour avant des habitations durant la période du 15 octobre au 15 avril. Ces abris doivent être de fabrication industrielle et être situés à un minimum de 3m de la bordure de la rue dans la cour avant.

### **...LA HAUTEUR DES HAIES EST LIMITÉE.**

En cour avant, la hauteur des haies peut atteindre 4' (1,2m), sauf dans les zones agricoles, où elle est limitée à 6'½ (2m),

**La municipalité appliquera strictement le règlement à compter de 2019.** alors commencez dès maintenant à tailler votre haie.

Le règlement ne fixe pas de hauteur maximale pour les haies dans les autres cours, mais ceci ne vous dispense pas d'entretien afin d'éviter des problèmes de voisinage ou d'autres inconvénients. De plus, il est nécessaire de laisser une certaine visibilité aux intersections.

